

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 8849:2021

### **Petits navires - Pompes de cale à moteur électrique (ISO 8849:2020)**

Small craft - Electrically operated bilge  
pumps (ISO 8849:2020)

Kleine Wasserfahrzeuge - Elektrisch  
angetriebene Bilgepumpen (ISO  
8849:2021)

05/2021



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 8849:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 8849:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE <sup>ILNAS-EN ISO 8849:2021</sup> **EN ISO 8849**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Mai 2021

ICS 47.080

Remplace l' EN ISO 8849:2018

Version Française

## Petits navires - Pompes de cale à moteur électrique (ISO 8849:2020)

Kleine Wasserfahrzeuge - Elektrisch angetriebene Bilgepumpen (ISO 8849:2020)

Small craft - Electrically operated bilge pumps (ISO 8849:2020)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 mai 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

**Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences  
essentielles concernées de la Directive 2013/53/UE ..... 4**

ILNAS-EN ISO 8849:2021 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 8849:2021) a été élaboré par le comité technique ISO/TC 188 « Petits navires » en collaboration avec le CCMC.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2021, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 8849:2018.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la ou des Directives UE.

Pour la relation avec la ou les Directives UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement intérieur du CEN/CENELEC, les organismes de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 8849:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 8849:2021 sans aucune modification.

## Annexe ZA (informative)

### Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2013/53/UE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/542 C (2015) 8736 finale de la Commission européenne afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2013/53/UE.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

**Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et  
la Directive 2013/53/UE**

Exigences essentielles de la Directive 2013/53/UE	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
Annexe I, Partie A, 2.5 – Manuel du propriétaire	4.10, 7	
Annexe I, Partie A, 3.5 – Envahissement, (c) évacuation de l'eau par des pompes ou d'autres moyens.	4, 5, 6	Pour ce qui concerne les pompes de cale à commande électrique uniquement destinées à l'élimination de l'eau de cale. La présente Norme internationale ne couvre pas les pompes destinées à limiter les avaries de coque.
Annexe I, Partie A, 5.3 – Système électrique	4.3, 4.8, 5	Pour ce qui concerne les exigences électriques, uniquement pour assurer le bon fonctionnement des pompes de cale à commande électrique. La présente Norme internationale ne traite pas des éléments suivants de cette exigence essentielle ; <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choc électrique ;</li> <li>• Interaction avec les circuits de propulsion électrique ;</li> <li>• Ventilation des batteries.</li> </ul>
Annexe I, Partie A, 5.6.1 – Protection contre l'incendie, Généralités	4.2, 4.9, 4.10, 5.3	Pour ce qui concerne la prévention d'un risque d'incendie